

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL
2017

CHEMINOTS

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°4 - avril 2017 (mensuel) | dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

La Belgique, prochaine proie des fonds vouteurs ?



DOSSIER P. 4



ÉDITO
Quand le Droit est
au service d'une
idéologie...
P. 3



LIVRE :
« Il faut tuer TINA »
P. 7



CHEMINOTS
La nécessaire...
réunification
P. 9

Signature du rapport de la BNB : Rudy De Leeuw ne donne pas son feu vert

Rudy De Leeuw, Président de la FGTB et, en cette qualité, Régent auprès de la Banque nationale de Belgique, n'a pas approuvé le rapport de la BNB. La FGTB constate que le Conseil des Régents n'a que très peu tenu compte des préoccupations des travailleurs.

Avant toute chose, Rudy De Leeuw rejette l'affirmation selon laquelle la politique de réforme commence à porter ses fruits. Et ce, plus précisément en matière d'emploi puisque l'évolution de l'emploi reste à la traîne par rapport à la moyenne de la zone Euro.

Il est inacceptable pour Rudy De Leeuw que le rapport ne tienne pas suffisamment compte de la sauvegarde des droits sociaux lors de la simplification de la réglementation.

Il en va de même quant à l'absence d'un plaidoyer visant à rendre le travail plus faisable, particulièrement pour les travailleurs plus âgés.

Pour la FGTB, il s'agit d'un point de rupture car le travail faisable doit être prioritaire dans le cadre du débat socio-économique et sociétal.

Enfin, il y a toujours ce manque d'attention pour une fiscalité plus juste et un passage à d'autres sources de financement que le travail.

Alors que ce devrait être une réponse cohérente aux éventuelles réductions de cotisations patronales.



Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2017 – Revenus 2016

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du pré-compte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...)

- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

Namur

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Les mercredis 17 et 31 mai - 7 et 21 juin 2017

de 9h à 12h

à la CGSP, rue de l'Armée Grouchy, 41
Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin)

DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi (Pensionnés)

Projection du film « Bread and roses »

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) vous invite à la projection du film « Bread and roses (Du pain et des roses) » de Ken Loach. Le film traite de la lutte des travailleurs immigrés pauvres aux USA.

Quand : le 9 mai à 10h, à la Régionale, 42, rue de Montigny à Charleroi.

Les actifs comme les prépensionnés sont les bienvenus.

Pour des raisons d'organisation, veuillez vous inscrire auprès de l'accueil au 071/797 111.

Renseignement : Alphonse Vanden Broeck – 0495/340 928.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB,
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.

- 12h : barbecue géant suivi d'animations diverses.
- 21h : clôture des festivités.

Réservations : 1mai.namur@cgsp.be (081/72 91 11).

Réservations obligatoires avant le 21 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 (12 €/adulte - 6 €/enfant) ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Quand le Droit est **au service d'une idéologie...**

C'est l'histoire d'un refus, refus de l'État belge de venir en aide à une famille avec 3 enfants en bas âge tentant désespérément de fuir la guerre.

Refus qui en aurait scandalisé beaucoup si la famille en question n'était pas originaire d'Alep en Syrie. Mais, dans le climat de peur ambiant, nous sommes tous confrontés à des proches affirmant qu'il est nécessaire de fermer les frontières. Ce climat a pour conséquences que l'on ne trouve pas révoltant le sort fait à cette famille et, à travers elle, à tous les migrants du monde. Il faut prendre garde car la peur risque de faire de nous des monstres égoïstes insensibles aux malheurs et aux souffrances des autres. Des monstres incapables de comprendre que la violence infligée à un être humain, d'où qu'il soit, est une violence faite contre l'Humanité dans son entièreté.

Car ni la peur du terrorisme, ni la peur des autres, pas plus que la situation économique difficile de notre pays ne justifient de rester sourds aux cris de détresse qui nous proviennent de Syrie et d'ailleurs. Il faut être lâche, ou crapuleux, pour oser refuser le droit élémentaire à la protection internationale et se cacher derrière des arguments juridiques.

La Cour de Justice européenne vient pourtant de donner raison à l'État belge dans son refus d'octroyer des visas humanitaires à cette famille.

Cet arrêt de la Cour de Justice nous donne l'occasion de rappeler que le Droit n'est pas neutre, que son interprétation est souvent le résultat d'un rapport de force.

Une règle de droit peut être interprétée de différentes manières.

Ainsi, dans ses Conclusions (travail préparatoire à l'arrêt, l'avocat général de la Cour de Justice de l'UE, Paolo Mengozzi, avait une lecture des règles juridiques toute différente de celle de ses confrères. Se basant sur les mêmes sources de droit qu'eux, il appelait les États membres à ne pas fuir leurs responsabilités et à faire honneur aux règles de droit international permettant à cette famille de recevoir la protection demandée.

En reconnaissant que les États membres peuvent refuser l'octroi d'un visa humanitaire, la Cour de Justice et la Belgique refusent à reconnaître les voies légales d'accès à la protection internationale. Ce faisant, ils poussent ceux qui veulent échapper à la guerre à mettre leur vie en danger. La Cour, le Gouvernement belge sont donc coresponsables de la mort de toutes ces personnes dans les eaux sombres et froides de la Méditerranée. Ils sont complices de ces passeurs sans scrupule qui s'enrichissent sur la misère et la détresse des migrants. En d'autres termes, en faisant une telle lecture du droit international, ils choisissent leur camp, celui du racisme, de la haine et de la lâcheté.

Pour notre part, nous condamnons sans réserve ce choix politique et nous continuons de dire et de crier que personne n'est illégal.

Nous voulons être de ceux qui ne feront jamais écho à la peur, à la haine et au racisme et qui par leur comportement au quotidien, parfois par de tout petits gestes, feront la preuve que seules la Solidarité, la Fraternité et l'Égalité sont porteuses de progrès.

Nous ne jetterons pas les bases de demain sur des charniers ou sur des ruines mais sur des valeurs universelles qui enchantent nos vies et nous donnent des raisons de lutter !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?

Le Comité pour l'Annulation de la dette du Tiers-Monde (CADTM) vient de sortir une nouvelle brochure¹ mettant en lumière le comportement des fonds vautours. Elle fait également le point sur la loi belge censée limiter leur action et qui est attaquée aujourd'hui par l'un des principaux fonds vautours.



À ce jour, un nombre croissant de pays connaît des difficultés de remboursement de dettes du fait de la baisse du prix des matières premières et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Le Mozambique est d'ailleurs en défaut de paiement sur une partie de sa dette depuis le 18 janvier 2017. Cette situation constitue une aubaine pour les sociétés financières qui profitent des problèmes financiers des États afin d'enregistrer des bénéfices indécents sur le dos des populations. C'est de ces comportements que leur vient le nom de « fonds vautours ».

Qu'est-ce qu'un fonds vautour ?

Racheter la dette d'un pays 1,8 million de dollars puis réclamer le paiement de 118 millions de dollars pour la même dette, cela semble inimaginable, or c'est malheureusement possible.

C'est même une spécialité pour certains investisseurs. Ces entreprises financières, souvent domiciliées dans les paradis fiscaux, rachètent à très bas prix – principalement sur le marché secondaire (marché d'occasion où se vendent et s'achètent des titres de la dette) – la dette d'États en difficultés à une fraction de sa valeur d'origine, pour ensuite en réclamer en justice le paie-

ment à 100 %, auxquels elles ajoutent les intérêts et des pénalités.

Les profits qu'elles engrangent représentent en moyenne 3 à 20 fois leur investissement, ce qui équivaut à des rendements de 300 à 2 000 % réalisés au détriment des budgets de l'État, des services publics et des citoyens.

Quelles sont leurs victimes ?

Les continents latino-américain et africain sont les plus harcelés par les fonds vautours, néanmoins ces derniers attaquent partout où il y a du profit à faire. Au niveau mondial, la liste des victimes est longue et inclut désormais des pays européens comme la Grèce.

Le premier fait d'armes des fonds vautours remonte aux années 1990. En 1996, *Elliot Associates*, un fonds vautour basé à New York, acheta des titres de la dette du Pérou pour un montant de 11 millions de dollars, avant d'intenter une action en justice contre le gouvernement péruvien. En octobre 1999, la Cour d'appel fédérale lui donna raison, contraignant le Pérou à lui payer la somme de 58 millions de dollars. Au final, le fonds vautour empochait un taux de profit de plus de 400 %. Depuis

lors, des dizaines de procédures de ce genre ont eu lieu.

Quelques exemples

En Zambie

En 2006, quelques mois avant l'effacement d'une partie de la dette de la Zambie, le fonds vautour Donegal engage une action en justice. En 2007, la Haute Cour de Londres condamne la Zambie à verser à *Donegal* 15,4 millions de dollars et à prendre à sa charge une partie des frais de justice, soit en tout 17 millions de dollars... alors que ce fonds n'a déboursé que 3,3 millions de dollars pour racheter la créance sur la Zambie et malgré des faits avérés de corruption de fonctionnaires par le fonds vautour.

Restructuration de la dette

Une restructuration de dette passe généralement par des négociations entre le pays débiteur et ses créanciers. Elle consiste en un rééchelonnement (baisse des taux d'intérêt et allongement du calendrier des remboursements) et parfois à une réduction de la dette.

Les restructurations prennent donc place dans des situations de crise, souvent en réponse à un défaut, et sont toujours le résultat de calculs économiques et géopolitiques de la part des créanciers.

En Argentine

Fin 2001, la moitié de la population argentine vit en dessous du seuil de pauvreté. Face à une dette insoutenable et odieuse², l'Argentine décrète un moratoire, c'est-à-dire une suspension de paiement. Le gouvernement négocie ensuite une restructuration de sa dette, qui est acceptée par 93 % de ses créanciers. Les fonds vautours, qui ont racheté à prix bradé des titres de sa dette juste avant et après le moratoire, refusent de participer aux négociations et attaquent l'Argentine devant les tribunaux.

Le 26 octobre 2012, un arrêt de la Cour d'appel de New York, confirmé en 2014, leur donne raison. En 2016, le président Macri décide de céder à leurs exigences en empruntant 16,5 milliards de dollars sur les marchés financiers pour les payer. NML Capital (filiale de Elliott) devrait empocher près de 2 milliards de dollars, pour des créances rachetées 80 millions de dollars, soit 25 fois leur valeur. Les fonds vautours ne sont pas les seuls gagnants : BNP Paribas, qui a également refusé la restructuration, a reçu 52,4 millions de dollars, ce qui représente 150 % de la valeur nominale des créances qu'elle détenait sur l'Argentine.

En Grèce

En 2012, année de la restructuration de sa dette, la Grèce a déboursé 436 millions de dollars, dont 90 % au seul bénéficiaire du fonds vautour *Dart management*. Mais les vautours sont bien plus nombreux qu'on ne le pense... Ainsi, la Banque centrale européenne a racheté à plusieurs banques privées des titres grecs pour une valeur de 40 milliards d'euros, mais elle exige de la Grèce le remboursement intégral de la valeur nominale, soit 55 milliards d'euros plus les intérêts...

Au Congo-Brazzaville

Dans les années 2000, *Kensington*, autre filiale de Elliott, a racheté des titres de dette du Congo-Brazzaville pour 1,8 million de dollars. Elle a ensuite réclamé le paiement de 118 millions de dollars et fait saisir des fonds destinés au Congo-Brazzaville dans le monde entier. L'une des saisies en question était un don d'un montant de 587 585 euros provenant de la Coopération belge au développement...

Ce détournement a entraîné l'adoption d'une première loi belge en 2008 contre les fonds vautours, qui protège les biens de la coopération au développement de toute saisie.

Passagers clandestins

Ces victoires des fonds vautours ont de graves conséquences. Non seulement, le pays s'endette encore davantage mais la possibilité d'obtenir des restructurations de leur dette se réduit du fait que les autres créanciers exigent désormais les mêmes faveurs que celles octroyées aux fonds vautours.

En effet, cette pratique envoie un message clair aux fonds spéculatifs : « refuser de participer à des opérations de restructuration de la dette peut rapporter gros ». À l'avenir, il



sera dès lors encore plus compliqué pour un État en défaut de paiement de persuader ses créanciers de participer volontairement à une opération d'allègement de la dette. Et d'autant plus tentant pour les fonds vautours de jouer le rôle de *passagers clandestins*, c'est-à-dire abuser de l'aubaine du désendettement consenti par d'autres pour mieux exiger le paiement intégral de créances acquises à bas prix.

La législation belge

Sept ans après la première loi de 2008, le Parlement belge en adopte une nouvelle à l'unanimité, le 12 juillet 2015, bien plus ambitieuse et efficace. Cette loi, rédigée notamment avec l'expertise du CADTM, est une avancée importante contre la spéculation financière indécente car elle empêche les spéculateurs d'obtenir, en Belgique, un « avantage illégitime », c'est-à-dire plus que ce qu'ils ont payé pour racheter des créances. Ils ne pourront obtenir que le prix qu'ils ont payé pour racheter des titres de dette souveraine, même s'ils ont obtenu une sentence à l'étranger qui leur est favorable.

Au niveau mondial, seuls trois pays ont pris des lois pour contrer ces spéculateurs : la Belgique, le Royaume-Uni et la France. La loi belge, soutenue par l'ONU, fournit un cer-

tain nombre de critères pour identifier les créanciers spéculateurs comme les fonds vautours. Pour appliquer la loi, le juge belge devra constater la réunion d'au moins deux critères dans la liste ci-dessous, dont le premier est obligatoire :

- l'existence d'une disproportion manifeste entre le prix payé et la somme réclamée ;
- le créancier refuse de participer à la restructuration de la dette ;
- il a abusé de la faiblesse de l'État débiteur pour s'octroyer des avantages anormaux ;
- il a son siège dans un paradis fiscal ;
- les montants réclamés sont de nature à porter atteinte de manière sensible aux conditions de vie de la population ;
- l'État attaqué est en état d'insolvabilité ou de cessation de paiement avérée ou imminente au moment du rachat de la créance ;
- le créancier multiplie les procédures judiciaires à l'excès à travers le monde.

Le procès contre la loi belge

Certes, la loi belge a un champ d'application limité, puisqu'elle ne concerne que les cours et tribunaux belges. Elle n'en représente pas moins un modèle qui, s'il était généralisé aux autres pays, serait susceptible de mettre fin à l'action néfaste des fonds vautours.

Face à une telle menace, le fonds NML Capital, filiale du fonds Elliot Associates de Paul Singer, basé dans les îles Caïmans, et principal protagoniste du bras de fer avec l'Argentine, a introduit, en mars 2016, un recours en annulation de la loi devant la Cour constitutionnelle. Son objectif est de dissuader d'autres États d'adopter des législations similaires sur les fonds vautours. Ce qui prouve l'efficacité du dispositif belge.

Ce recours a aussitôt été contesté par trois ONG belges (le CNCD-11.11.11, son homologue flamand et le CADTM) qui ont fait valoir leur « intérêt à agir », aux côtés de l'État belge, pour dépo-

ser une requête en intervention pour défendre le maintien de la loi.

Couper les ailes aux fonds vautours

Ainsi que le propose Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD, « la solution pour mettre un terme à l'action des fonds vautours consiste à instaurer un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette, afin de contraindre tous les créanciers d'un pays en défaut de participer à l'opération

d'allègement et d'empêcher les pratiques de passager clandestin des fonds vautours.

Un tel mécanisme a été proposé par le FMI en 2002, puis par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015, mais la proposition a jusqu'ici été refusée par les pays développés. »³

C'est pourtant la seule politique qui briserait une fois pour toutes les ailes aux fonds vautours.

1. Vous pouvez télécharger cette brochure sur www.cadtm.org. Vous pouvez également y signer la pétition pour défendre et internationaliser la loi belge sur les fonds vautours et/ou envoyer une lettre d'interpellation au gouvernement. <http://www.cadtm.org/Petition-pour-defendre-et>
2. Une dette est odieuse lorsque deux conditions sont réunies : l'absence de bénéfice pour la population et la complicité des prêteurs. Une dette est insoutenable lorsque son paiement porte atteinte gravement à la capacité de l'État débiteur à assurer ses obligations en matière de droits humains fondamentaux, comme ceux relevant de l'éducation, de l'eau, des soins de santé ou à investir dans les infrastructures publiques et les programmes nécessaires au développement économique et social.
3. Arnaud Zacharie, *Couper les ailes aux fonds vautours*, septembre 2016, à lire sur www.cncd.be.



« Il faut tuer TINA »

200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde

« *TINA* » ... *There Is No Alternative* : il n'y a pas d'alternative. La célèbre expression de Margaret Thatcher est tout sauf vraie. Des alternatives au capitalisme et à la pensée unique néolibérale existent. Elles sont construites par des femmes et des hommes qui, partout dans le monde, se dressent contre l'injustice, les inégalités, l'oppression. Beaucoup de ces alternatives sont simples, cohérentes et, avec un peu de volonté politique, pourraient être mises en œuvre dès aujourd'hui.

Prétendre que l'être humain est fondamentalement égoïste ou que le capitalisme est notre seul horizon revient à forger notre impuissance : en jetant le discrédit sur celles et ceux qui veulent changer le monde, taxés de rêveurs, d'utopistes, TINA nourrit le fatalisme, la passivité et la résignation. En effet, comment penser l'alternative et pourquoi agir si l'on part du principe que, de toute façon, « c'est foutu » et qu'on n'y pourra rien changer ?



C'est le point de départ et l'objectif de ce livre : proposer un outil accessible, pratique, concret et rigoureux pour rompre avec le fatalisme et montrer que, dans tous les domaines (finance, économie, éducation, etc.), des alternatives crédibles à la mondialisation capitaliste sont à notre portée.

L'Histoire a montré qu'il est vain d'attendre passivement que nos dirigeants servent les intérêts des populations. Ce ne sont pas le bon sens ou l'intérêt général qui mènent le monde, mais les rapports de force. Face à la puissance organisée des transnationales et de la finance, il est temps que les peuples s'organisent, prennent en main leur destin et, par l'action collective, relèvent le défi du changement.

Olivier Bonfond est économiste et conseiller au CEPAG. Militant altermondialiste, membre notamment du CADTM et de la plateforme d'audit citoyen de la dette en Belgique (ACiDe).

Olivier Bonfond, *Il faut tuer TINA. 200 propositions pour rompre avec le fatalisme et changer le monde*, Éditions du Cerisier, Cuesmes, février 2017, 528 pages, 25 €

SALAIRE

2017, année de l'augmentation des salaires !

Les syndicats européens se sont accordés pour faire de 2017 l'année de l'augmentation des salaires des travailleurs européens. Le FGTB soutient évidemment cette action.

Pour atteindre cet objectif, les syndicats sont en première ligne. C'est pourquoi la Confédération européenne des syndicats (CES) vient de lancer une campagne au niveau européen pour une hausse salariale : « *Le temps de NOTRE relance est venu !* ».

« *Bénéfices et rémunérations des cadres se sont depuis longtemps remis de la crise mais les salaires des travailleurs ne sont toujours pas revenus aux niveaux d'avant crise*, a déclaré le Secrétaire général de la CES, Luca Visentini.

La CES examinera les écarts salariaux dans l'ensemble de l'Europe. Lors de la réunion de son Comité exécutif, la CES a convenu que :

- elle ferait pression pendant toute l'année 2017 pour obtenir une augmentation salariale pour les travailleurs européens ;



- une augmentation des salaires se justifie pleinement pour s'attaquer aux inégalités croissantes et à la pauvreté des travailleurs ;
- donner plus d'argent à dépenser aux travailleurs relancerait l'économie dans son ensemble bien plus efficacement que les mesures actuelles telles que l'allègement des cotisations sociales et les réductions des dépenses publiques.

<http://payrise.eu/>



Nos perspectives syndicales pour Bruxelles

Voir plus loin et défendre notre projet de société pour Bruxelles et les Bruxellois, tel est le sens de notre action syndicale ; telle est l'ambition des perspectives d'avenir élaborées par les secteurs de la CGSP-Bruxelles à la suite de son congrès statutaire de juin 2016 et du renouvellement de ses instances.

Il s'agit non seulement de défendre au mieux les intérêts des gens, qu'ils soient travailleurs, allocataires sociaux, migrants ou pensionnés, mais aussi de promouvoir notre projet de société solidaire. C'est notre raison d'être et pour y parvenir, il nous faut nous dégager du quotidien, relever la tête et voir plus loin, analyser la situation, poser un diagnostic pertinent, et définir nos objectifs, l'orientation de nos actions, définir les combats à mener. Ceux qui nous sont communs, comme ceux plus spécifiques à chaque secteur des services publics que nous représentons.

Ainsi, nous avons exploré les divers domaines en rapport direct avec les services publics bruxellois pour les traduire en perspectives et les décliner en revendications qui sont et seront les axes de nos actions. En voici les grandes lignes :

1. Petite enfance

On considère qu'une part considérable de l'avenir des individus se joue dans les premiers moments de la vie. C'est pourquoi, il faut investir massivement dans l'offre pour permettre un accueil en crèche professionnel et de qualité dans des structures publiques accessibles en termes d'horaires, de coût et de proximité.

2. Enseignement

Dans le même esprit, soutenir la création de nouvelles écoles publiques proposant des pédagogies diversifiées adaptées à tous les enfants reste une priorité. Ceci dans une approche élargie associant les autres acteurs publics concernés afin de répondre de la façon la plus pertinente aux enjeux de l'évolution démographique et aux réalités bruxelloises dans ce domaine. Afin de donner sa pleine mesure à l'éducation,

ramener l'obligation scolaire à deux ans et demi, mettre en place un tronc commun polytechnique jusqu'à 16 ans et développer un accueil extrascolaire gratuit dans les écoles.



3. Pauvreté

Dans la lutte contre les racines de la pauvreté parentale et par conséquent infantile, les services publics jouent un rôle redistributeur de richesses permettant l'accès, même aux plus démunis à l'enseignement, aux transports, aux soins de santé, au logement, notamment. Pour les préserver et les développer, il faut lutter contre les mesures de démantèlement de la sécurité sociale et s'appuyer sur les compétences fiscales de la Région bruxelloise pour mettre en œuvre une fiscalité juste.

4. Emploi

Les services publics constituent un réservoir d'emplois de qualité qu'il faut réhabiliter et revaloriser. Nous refusons toutes les formes de travail précaire, voire gratuit, qui engendrent le dumping social et exigeons la statutarisation des emplois publics et le maintien d'une pension de service public.

Dans ce domaine, notre plus beau chantier est celui du partage du travail par une réduction collective du temps de travail : la semaine de 4 jours sans perte de salaire ni avantages sociaux et avec embauche compensatoire.

5. Santé

Bruxelles dispose d'une offre hospitalière publique en qualité comme en quantité que nous devons préserver pour que chacun puisse y avoir accès.

Parallèlement, nous devons soutenir le développement de l'offre publique de soins à domicile et dans les services d'aide aux personnes.

6. Mobilité

Nous défendons l'arrêt des privatisations et filialisations à la SNCB et le retour à une structure unique permettant une meilleure coordination entre

le gestionnaire et l'opérateur. Nous nous opposons à la création d'un service minimum comme au projet qui prévoit de faire circuler des trains sans accompagnateurs.

Nous défendons une meilleure intégration des opérateurs de transport et l'octroi d'un libre parcours pour tous.

Tout est lié

C'est une évidence, ces domaines sont interdépendants et appellent un projet de société cohérent, basé sur la solidarité, la répartition des richesses et le sens de l'intérêt général.

Dans un monde où l'ordre s'établit sur l'injustice et où les inégalités se creusent ; dans un contexte de démolition organisée de la solidarité et de la protection sociale ; dans un climat politique de répression des luttes sociales et d'exclusion, la violence sociale est tangible et il est urgent de mettre ce projet en œuvre.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels



La nécessaire... réunification

Décembre 2017, un nouveau plan de transport. Un plan ambitieux qui regroupe 58 projets mais qui ne sera **jamais** réalisé à 100 % sur la période 2017-2020.

Pourquoi ?

Les temps de parcours et le plan de transport de la SNCB dépendent de l'infrastructure mise à la disposition par le gestionnaire d'infrastructure. Les décisions d'Infrabel auront donc toujours des conséquences sur les missions de la SNCB.

Cela entraîne que 4 projets ne seront **jamais** réalisés et 11 restent sous réserve de disponibilité d'infrastructure...

15 projets sur 58 resteront dans les cartons... et oui plus de 25 %.

Nous devons pointer du doigt ce gouvernement de menteurs qui ne respecte pas certains de ses engagements.

Les matières ferroviaires d'infrastructure et d'exploitation sont totalement liées et interdépendantes, c'est la nature même de ce mode de transport.

La création de plusieurs entités aboutit à un affaiblissement de la qualité et de la sécurité, amène des doublons, des contrôles et suspensions réciproques absurdes. Diverses études concluent à un surcoût annuel, équivalent à ce qui manque pour entretenir convenablement le réseau existant.

Quoi que l'on pense des directives européennes auxquelles il pourrait être décidé de ne pas se soumettre, rien dans ces textes n'oblige à cette séparation.

Depuis des années, les représentants des gouvernements et experts en tous genres repoussent nos demandes de réunifier nos Chemins de fer.

Force est de constater que cette séparation a un effet négatif au niveau du nouveau plan de transport 2017-2020.

Nous avons besoin de trains à l'heure, non supprimés, propres, d'un personnel bien formé dans tous les sièges de travail. Nous voulons des trains qui roulent dans les meilleures conditions de sécurité ! D'où l'obligation de réaliser les entretiens et les travaux quand c'est nécessaire et établir une organisation cohérente du système ferroviaire public.

Le transport ferroviaire répond à une nécessité sociale, économique et écologique.

Par définition, cela ne peut pas être l'objectif d'entreprises privées qui ont pour but de servir des dividendes à leurs actionnaires, c'est-à-dire de défendre les intérêts d'une minorité contre l'intérêt général et les besoins de la collectivité.

Oui... la réunification est bien nécessaire.

*M. ABDISSI
Président*

SOUS-COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Compte rendu de la réunion du 8 mars 2017

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, la CGSP formule une déclaration au cours de laquelle nous rappelons nos priorités en matière de recrutement et, dans cette perspective, nous insistons sur l'amélioration des processus d'engagement en faveur de l'emploi statutaire.

Nous exigeons le respect réciproque des accords intervenus sous peine de considérer ceux-ci comme caducs.

De plus, nous souhaitons des informations sur la situation du service des pensions dont la majorité des prérogatives a été transférée au SFP.

Selon nos renseignements, de nombreux problèmes subsistent dont, entre autres, des retards dans le paiement des pensions, un manque de clarté dans l'information...

Nous demandons également des éclaircissements au sujet des agents utilisés en mission au SFP.

Nous intervenons aussi au sujet de l'octroi des congés de Promotion sociale à Infrabel.

Le Président répond :

- qu'il confirme le respect des engagements pris en matière de recrutements statutaires qui demeurent la priorité.

Il précise que, dans le cadre des procédures non statutaires en cours, il est demandé aux candidats s'ils acceptent un emploi statutaire.

De plus, lors des jobdays ce sont des candidats externes qui sont principalement recherchés, en conséquence les statutaires ne peuvent y participer. Toutefois, ceux-ci sont réorientés vers les épreuves internes qui leur sont exclusivement réservées dans le respect de la préserva-

tion de leurs droits statutaires.

Il rappelle que tous les moyens sont mis en œuvre afin de trouver des candidats pour tous les emplois vacants (Forem, Actiris, Vdab...)

Enfin, il confirme encore qu'une évaluation paritaire sera réalisée en vue d'apprécier la réalisation des objectifs fixés.

Nous intervenons afin de connaître les conditions de travail des agents commerciaux statutaires engagés pour des prestations à 25h/semaine.

HR-Rail répond que ceux-ci bénéficieront de la moitié des jours de congé prévus réglementairement sans octroi de CCP ni de JC.

Nous contestons ces dispositions qui n'ont fait l'objet d'aucun accord paritaire et réclamons que la réglementation relative aux prestations soit correctement appliquée.

- au sujet du transfert des pensions vers le SFP, que les 6 agents utilisés en mission à la Tour du Midi reviendront à HR-Rail le 1/04/2017.

HR-Rail est au courant des difficultés liées au versement de certaines pensions. Tous les moyens sont mis en œuvre pour y remédier, notamment, en diminuant les délais pour le traitement de certains dossiers.

Cependant, les principales contraintes sont liées au fait que le SFP n'autorise pas le versement d'avances.

Les codes de retenues seront repris aux documents pour les paiements prévus fin mars.

Nous déplorons ces inconvénients qui sont préjudiciables aux pensionnés et constituent une atteinte au statut social des Cheminots.

Nous insistons afin que toutes les mesures soient prises en vue d'assurer un service de qualité en faveur des retraités.

- que le représentant d'Infrabel va examiner les conditions dans lesquelles sont traités les congés de Promotion sociale.

Ordre du jour

1) Approbation du PV n° 1170 de la réunion du 8 février 2017

- Nous formulons quelques remarques, notamment au sujet de l'organisation des fêtes de décorés, de la tenue du groupe de travail API, de l'installation des assistants informatiques et du manque de dépanneurs à B-TC.
- À propos de l'examen de sous-chef de gare et sous-chef de gare principal nous réitérons notre crainte que les agents qui ont des mutations soient dépassés par des nouveaux recrutés. Nous demandons également de permettre aux sous-chefs de gare de participer à l'examen public de sous-chef de gare principal sans présentation du diplôme. Cette demande est refusée par la direction.

Règlement des mutations – RGPS 535

Le règlement des mutations a été publié par l'avis 77 P du 7 novembre 1985. Ces dispositions réglementaires ont depuis lors été complétées par différents avis et circulaires (32P/1989, 55HR/2004, etc.).

Ce document poursuit un double objectif : d'une part, intégrer l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux mutations au sein du RGPS – Fascicule 535 et d'autre part, adapter, simplifier et moderniser

certaines d'entre elles. Les principales modifications seraient les suivantes :

- réalisation d'office des mutations 6 mois après leur notification et suppression concomitante des jours de compensation mutation. Une dérogation à cette règle reste toutefois possible ;
- suppression de la possibilité d'obtenir une mutation sur demande pendant le stage ou l'essai ;
- suppression de la neutralisation de 4 ans en cas de transfert d'activités ;
- suppression de la notion de « secteur géographique ». Pour les agents disponibles, la priorité P10 bis devient une priorité de district ;
- octroi des priorités P10 et P10 bis aux agents transférés sans être rendus disponibles ;
- introduction d'une priorité pour les agents ayant accepté une mutation dans un poste temporairement vacant ;
- introduction d'une priorité pour les agents hors cadre du siège de travail concerné ;
- uniformisation et simplification des modalités relatives au classement des candidats pour un poste vacant ;
- introduction d'une neutralisation pour les agents punis ou en possession du signalement insuffisant ou mauvais.

Nous tenons à rappeler notre demande, émise lors de la réunion du 8 février, d'obtenir un cadastre des P6, par grade et siège de travail.

De plus, nous insistons sur la réalisation des P6 et précisons que nous sommes opposés à l'application d'une dérogation au délai de 6 mois fixé pour l'exécution d'un P6.

Nous n'approuvons pas ce document.

3) Inaptitude professionnelle aux fonctions normales

Lors de la réunion du 8 février 2017, conformément à la décision de nos instances, nous avons refusé ce document.

Aujourd'hui, HR-Rail présente un document adapté qui ne prévoit plus la démission d'office en cas d'échec au terme du processus de réintégration.

De plus, HR-Rail propose, à notre demande, d'appliquer un pourcentage unique de 80 % de la rémunération applicable à la date de la déclaration d'inaptitude professionnelle.

Enfin, HR-Rail précise qu'une évaluation paritaire sera organisée après une période d'un an.

Nous intervenons pour souligner que l'externalisation de certaines activités représente un risque potentiel de réduction de postes de réintégration à proposer aux agents concernés.

De plus, nous nous interrogeons sur la réalité de la situation des agents qui seront pensionnés en cours de procédure. À ce propos la direction nous répond que cette nouvelle réglementation aura bel et bien, pour certains agents une incidence sur le montant de leur pension.

Le document n'est pas approuvé.

4) Création d'une nouvelle subdivision d'avancement « personnel de la diffusion de l'information à la clientèle »

Actuellement, les agents info trafic (principaux) ont accès à la subdivision d'avancement « personnel administratif ». Afin de les garder au sein de B-TR en raison de leurs connaissances et leur expérience, HR-Rail propose de créer une nouvelle subdivision d'avancement, « personnel de la diffusion de l'information à la clientèle ».

Nous intervenons pour demander de maintenir, sur une base volontaire, le choix entre la filière administrative et cette nouvelle filière.

Cette demande n'est pas acceptée car la SNCB souhaite maintenir les agents dans cette nouvelle filière.

Document approuvé.

5) Modalités relatives à l'organisation d'une épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi d'assistant(e) social(e)

HR-Rail propose d'organiser prochainement une épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi statutaire d'assistant(e) social(e). Cette épreuve serait réservée aux assistant(e)s sociaux (ales) non statutaires.

Document approuvé.

6) Harmonisation du nombre de congés compensateurs hebdomadaires

Le nombre annuel de samedis peut s'élever à 53 pour certaines années au lieu de 52. Il n'est pas explicitement prévu dans la réglementation d'augmenter dans ce cas le nombre de congés compensatoires hebdomadaires à 53. En effet, le nombre de congés compensatoires hebdomadaires du personnel utilisé en équipe simple ou équipes successives est planifié par périodes de 4 ou 6 semaines et non pas par année calendrier.

Suite à notre demande, HR Rail propose d'augmenter pour une année comportant 53 samedis le nombre de congés compensatoires hebdomadaires à octroyer à 53.

Nous intervenons pour demander une régularisation, avec effet rétroactif, pour l'année 2016.

Cette demande n'est pas acceptée, néanmoins, le document est approuvé.

7) (Premier) coordinateur technique – Création d'une nouvelle spécialité « service de cour »

Dans le cadre de la reprise de la desserte de la signalisation des cours des ateliers par la direction SNCB-Technics (B-TC), il est nécessaire de pouvoir disposer d'un personnel disposant des compétences nécessaires en matière

de planning, d'organisation et de coordination des mouvements de manœuvre sur les cours conformément aux prescriptions de sécurité en vigueur.

Afin de répondre aux souhaits de la direction SNCB-Technics (B-TC), HR-Rail propose de créer une nouvelle spécialité « Service de cour » liée aux grades de coordinateur technique et de premier coordinateur technique.

Document est approuvé.

8) Présentation d'un candidat

Pour HR-Rail, il importe de recevoir le plus grand nombre possible de candidatures de qualité pour pouvoir rencontrer les besoins des Chemins de fer belges en temps voulu.

Outre l'amplification de campagnes spécifiques destinées à mettre en valeur l'attractivité des emplois des Chemins de fer belges et l'intensification d'actions tactiques ciblées, « Présentation d'un candidat » représente un projet qui offre aux agents des Chemins de fer belges la possibilité de proposer des candidats à un recrutement. En effet, on ne peut rêver meilleurs ambassadeurs que ses propres collaborateurs.

En 2010, le programme a été introduit en vue du recrutement de Techniciens et de Techniciens principaux, Chefs de projet IT, Analystes fonctionnels, Architectes Software et Spécialistes SAP.

Depuis 2012, l'application de l'avis a été étendue aux métiers en pénurie suivants :

- Ingénieur industriel et civil,
- Dessinateur technique,
- Conducteur de trains,
- Accompagnateur de trains,
- Conducteur de manœuvres,
- Conducteur opérateur infra.

Depuis 2016, l'application de l'avis a été étendue aux métiers en pénurie suivants :

- Ajusteur mécanicien,
- Traffic controller,
- Safety controller.

Vu l'évolution du marché de l'emploi et les besoins en recrutement dans certaines catégories, HR-Rail propose d'étendre l'application de l'avis à la catégorie de métiers en pénurie suivants : soudeur industriel, agent de maintenance spécialisé voies et agent de maintenance voies.

La prime spécifique prévue sera liquidée en deux fois, à savoir 250,00 € au moment du recrutement effectif et 250,00 € un an et demi après l'engagement du lauréat, à la condition que le candidat présenté soit toujours en service dans une fonction en pénurie.

Le document est approuvé.

Demandes d'information des OR

1) Situation des centres médicaux

Le représentant de CPS précise qu'il n'existe, à ce jour, aucune nouvelle modification dans l'organisation des centres médicaux, au-delà des mesures qui sont déjà appliquées.

Toutefois, il confirme qu'une réflexion est en cours afin de réorganiser les centres médicaux.

Il s'agit, selon lui, d'hypothèses qui doivent être débattues au sein du comité de coordination HR avant d'être présentées au sein des organes paritaires concernés.

Nous réclamons toute la transparence requise et exigeons d'être tenu informés préalablement à la mise en œuvre de mesures de réorganisation.

2) Octroi d'une distinction honorifique pour 45 années de travail

Cette demande sera examinée dans le cadre de la nouvelle proposition d'organisation des fêtes de décorés.

3) Validation des retards de train

Malgré nos nombreuses demandes et nos insistances d'accorder une importance à ce dossier, tenant compte des problèmes récurrents de ponctualité et des efforts de productivité consentis par le personnel, la Direction est opposée à accorder une suite favorable à notre requête.

Prochaine réunion le 19 avril 2017.

Pierre LEJEUNE – Filip PEERS
Secrétaires nationaux



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À propos de notre caisse des soins de santé

6^e réforme de l'État et transferts de compétences en matière de soins de santé : quels enjeux ?

À la demande de la Région wallonne, il a été décidé de créer une ASBL au nom de CIN-Wallonie pour recevoir les subsides et subventions, et prendre des actions communes comme par exemple le développement d'une plateforme informatique commune.

Cette ASBL a pour objet de gérer le compte des organismes assureurs, les Mutualités socialistes, chrétiennes, neutres, libérales, libres, la Caisse auxiliaire d'Assurance maladie-invalidité (CAAMI), ainsi que la caisse des soins de santé de HR-Rail.

Le CIN représente tous les assurés sociaux belges, soit plus de 11 millions de personnes.

Le Conseil d'administration de cette ASBL sera composé de :

- Président : Jean-Pascal Labie, Mutualité socialiste,
- Vice-président : Jean Hermesse, Mutualité chrétienne,
- Trésorier : Xavier Brenez, Mutualité libre,
- Représentante de la Caisse des soins de santé de HR-Rail : Karina Van Gestel,

Le siège social est établi en Belgique, dans l'arrondissement judiciaire de Namur, au 182 chaussée de Waterloo à 5002 Saint-Servais (Namur).

Claudy Deschaepmeester
Secrétaire national

B-Logistics

Réunion CGSP-SETCa pour défendre ensemble les intérêts des travailleurs

Le 20 février, s'est tenue une première réunion regroupant des délégués, des permanents de la CGSP et du SETCa (Centrale FGTB des employés) afin de déterminer une stratégie commune à propos de B-Logistics.

Voici, en résumé, les conclusions de cette rencontre.

Actuellement, plus de 600 cheminots statutaires sont détachés vers B-Logistics. Ils constituent un tiers du personnel.

Les organes officiels de concertation sociale au sein de B-Logistics sont :

- le Comité PPT (un seul Comité pour toute l'entreprise) ;
- le Conseil d'entreprise (CE) ;
- la délégation syndicale.

Pour la FGTB, le SETCa siège au CPPT et au CE. Il est majoritaire.

Des militants et des délégués de la CGSP-Cheminots font également du travail syndical sur le terrain.

Notre but est de travailler ensemble avec le SETCa pour défendre nos affiliés. Ainsi, il a été convenu d'améliorer la collaboration entre délégués de la CGSP et délégués SETCa siégeant dans les CPPT et au CE. Les délégués CGSP pourraient être invités en tant que conseillers techniques au CPPT ou au CE.

Nous allons également améliorer notre communication interne et externe. Une brochure commune CGSP/SETCa reprenant les noms des délégués/permanents, ainsi que les

structures syndicales B-Logistics sera réalisée. Nous organiserons également des visites communes des sièges de travail.

Nous avons également abordé la question du cahier revendicatif. Il s'agit de revendications tels que l'humanisation des prestations, l'octroi des avantages de façon équitable à tous les travailleurs de B-Logistics, etc. À ce propos, il nous semble important que, lors des discussions avec la direction, les agents détachés soient défendus au même titre que les contractuels.

Par ailleurs, nous avons appris que B-Logistics propose de faire travailler des conducteurs de train avec un statut d'indépendant. À ce propos, le SETCa est sur la même longueur d'onde que nous : il refuse catégoriquement ! Un tel statut mènerait au dumping social et mettrait en péril la sécurité ferroviaire.

Nous programmerons une prochaine réunion vers le mois de juin.

Filip Peers
Secrétaire national

Régionales de Verviers-Welkenraedt

Visite du Château de Bouillon

Les régionales de Verviers et de Welkenraedt organisent, pour leurs pensionnés en règle de cotisations, une excursion le mardi 16 mai 2017.

Programme :

En matinée : visite du Château de Bouillon

À midi : repas

Après-midi : visite de la Brasserie artisanale de Rulles.

Les déplacements s'effectuent en autocar et la PAF s'élève à **20 €/personne**.

Le nombre de places étant limité (48 au total) il est vivement conseillé de réserver :

- soit auprès du Président des pensionnés **Florent Leclercq** (leftflorent@voo.be ou 0496/518 780)
- soit auprès du Secrétaire permanent **Thierry Coune** (thierry.coune@cgsp.be ou 0477/910 963)
- pour le **25 avril 2017** au plus tard.

Les modalités pratiques (horaires, repas, paiement, etc.) seront communiquées, lors de l'inscription, par les 2 personnes susmentionnées.

*Florent Leclercq
Thierry Coune
Président des pensionnés
Secrétaire Permanent*

Régionale de Liège

Visite de la Ville de Bruges

BRUGES 2 juin 2017

Les pensionnés Cheminots de la régionale de Liège organisent une visite de la ville de Bruges le **2 juin 2017**.

Départ des Guillemins : 8h

Retour prévu aux Guillemins : 20h

Inscription

L'inscription est de 35 €/personne.

Cette somme comprend la visite, le guide et le repas.

Versement sur le compte de la CGSP Cheminots Liège au **BE17 0682 4320 7521**.

Clôture des inscriptions le **12 mai 2017**

A. BRASSEUR, Président

H. SYBEN, Secrétaire



À LIRE



La fin de l'Union européenne

L'Union européenne est morte, mais elle ne le sait pas encore !

Elle est morte du rejet de ses peuples qui manifestent, notamment lors de référendums, une défiance sans retour. Certains ont même tenté la sortie, à l'instar des Britanniques au printemps 2016 ! Elle est morte de son inaptitude à régler ses problèmes internes autrement que par de brutaux ukases. Elle est morte de l'échec spectaculaire de son modèle économique. Elle est morte, enfin, de son illégitimité démocratique, de ses Traités qui ont remplacé la souveraineté populaire par une technostructure sans vision.

Accepter de dresser enfin son acte de décès peut être l'occasion, en revanche, d'une heureuse renaissance des pays qui la composent.

Coralie Delaume est essayiste. Elle anime le blog « L'arène nue », consacré au projet européen.

David Cayla est économiste. Il est membre du collectif Les Économistes Atterrés.

Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne*, Éd. Michalon, Paris, janvier 2017, 256 p., 19 €.



Le vol des mots

La vacuité du langage contemporain, c'est-à-dire ce faux-semblant qui porte le masque du « parler vrai » (« le pays va mal ; le pays va mieux », etc.), la création d'euphémismes (« le transfert de compétences » pour « l'abandon de souveraineté »...), la falsification du sens des mots (on veut nous faire passer toute « réforme » pour « progrès » quand il ne s'agit que de « régression »...), la vassalité à la novlangue européenne (« gouvernance », « rationalité », « efforts », « compétitivité », « sérieux budgétaire »...) ne sont pas acceptables. « Si vous cédez sur les mots, disait Freud, vous cédez sur les choses ». L'abécédaire de quinze mots choisis par les auteurs, afin de dénoncer cette désaffection du langage, est emblématique des enjeux des batailles idéologiques qu'ils recouvrent : citoyen, croissance, égalité, gauche, gouvernance, impôt/contribution, intérêt général, laïcité, lutte des classes, nation, parti socialiste, populisme, social/sociétal, service public, social-démocratie.

Francis Daspe est responsable de la Commission « Éducation » du Parti de gauche.

Céline Piot est professeur d'histoire et de géographie à l'ESPE d'Aquitaine.

Francis Daspe et Céline Piot, *Le vol des mots, le voile des mots*, Éd. du Croquant, Paris, janvier 2017, 164 p., 8 €.



Maudits mots

Maudits mots ou l'inventaire raisonné des mots irraisonnables, les insultes racistes. Des plus insignifiantes – *Amerloque, Polack, Rital* – aux plus outrageantes – *Crouille, Chimpanzé, Youpin*. Citations à l'appui, puisées dans les textes anciens ou contemporains, elles sont presque toujours spectaculaires de bêtise et de haine. Comment ces désignations injurieuses ont été fabriquées, pour quelles raisons, dans quelles circonstances historiques elles ont été imaginées ? On observe depuis peu une « libération de la parole raciste », « *Maudits mots* » met en perspective cette logorrhée malsaine en quête de pouvoir politique pour l'inscrire dans l'histoire.

Marie Treps est une linguiste et sémiologue française.

Marie Treps, *Maudits mots. La fabrique des insultes racistes*, Éd. TohuBohu, Paris, janvier 2017, 327 p., 20 €.

La Vie est Belle

Hôtel et restaurant à 3 km de Durbuy

Une nuitée et petit-déjeuner à partir de **40 € p.p.**



Offre exclusivement réservée aux affiliés de la **CGSP**.
Sur réservation et sous réserve de disponibilité.

Informations et réservations :

086 21 42 44 ou bonjour@lavieestbelle-durbuy.be

www.lavieestbelle-durbuy.be

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Quand le Droit est au service d'une idéologie...
- 4 / Dossier • Dette publique – La Belgique, prochaine proie des fonds vautours ?
- 7 / Livre • « Il faut tuer TINA »
/ Salaires • 2017, année de l'augmentation de salaires !
- 8 / IRB • Nos perspectives syndicales pour Bruxelles

Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • La nécessaire... réunification
- 10 / Sous-commission paritaire nationale – Compte rendu de la réunion du 8 mars
- 13 / À propos de notre caisse des soins de santé – 6e réforme de l'État et transferts de compétences en matière de soins de santé : quels enjeux ?
/ B-Logistics – Réunion CGSP-SETCa pour défendre ensemble les intérêts des travailleurs
- 14 / Régionale de Verviers-Welkenraedt – Visite du Château de Bouillon
/ Régionale de Liège – Visite de la Ville de Bruges
- 15 / À lire

www.cgspwallonne.be

www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FG TB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11